

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2024**  
**DELIBERATION N°2024-13**

Le 27 février 2024 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 21 février 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Maurice GAILLARD, Maire.

**PRESENTS (15)** : M. GAILLARD, M. SEGUELA, Mme TRONC, Mme MALLET, M. TROADEC, Mme CAZALET, M. FOSSEY, M. CARDIN, Mme ETEVE, M. MEYRUEIS, Mme HERITIER, M. YANG, M. BELIN, Mme CHAHABIAN, Mme LEGENDRE.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION (10)** : M. DUPUIS à M. GAILLARD, Mme GARNIER à Mme CAZALET, M. BERTHUOT à Mme ETEVE, Mme MARCHAND à M. SEGUELA, Mme MAURIN à Mme MALLET, M. ALDEBERT à M. TROADEC, Mme BATTE à M. FOSSEY, Mme CHAPUS à Mme TRONC, M. de GOURCY à M. YANG, M. JOUBERT à M. CARDIN.

**ABSENTS (4)** : Mme SANTANACH, M. MALLET, Mme FERRAND, M. BRIAUX.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme TRONC.

**VIDEOPROTECTION : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du 2 novembre 2021 du conseil communautaire de Nîmes Métropole, approuvant le règlement d'attribution d'un fonds de concours pour la mise en œuvre d'équipements de vidéoprotection,

Vu la délibération n° 2021-03 du 23 février 2021, du conseil municipal de Bouillargues, approuvant le périmètre de mutualisation entre la Direction Numérique (DN) de Nîmes Métropole et la commune de Bouillargues, incluant notamment la vidéoprotection, et autorisant Mr le Maire de Bouillargues à signer la convention cadre de fonctionnement de la DN commune à Nîmes Métropole et à la commune de Bouillargues,

Vu la convention cadre de fonctionnement de la DN commune à Nîmes Métropole et à la commune de Bouillargues,

Après avoir obtenu l'aide du groupement de gendarmerie départementale du Gard pour l'élaboration du diagnostic de sécurité, la ville de Bouillargues a obtenu l'arrêté préfectoral n° 20211349-0666 du 15 décembre 2021 autorisant l'installation de 37 caméras de vidéoprotection de la voie publique,

Considérant les problèmes de troubles à l'ordre public auxquels est confrontée la commune de Bouillargues ainsi que les attentes et demandes des administrés en matière de sécurité et de tranquillité sur la voie publique,

Considérant que l'installation de la vidéoprotection est un élément important de toute politique de protection et de sécurisation d'espaces publics,

Considérant que la commune souhaite travailler en étroite collaboration avec les services de la Gendarmerie et de Nîmes Métropole afin de bénéficier de leur expérience et de leur compétence en la matière,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, Roger SEGUELA, Adjoint au Maire délégué aux finances,

APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DECIDE A L'UNANIMITE

- d'approuver les demandes d'aides financières autour du projet de vidéoprotection et notamment l'attribution du fonds de concours créé à cet effet par Nîmes Métropole ainsi que le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents (contrats, avenants, conventions, lettres d'engagement ou marchés) relatifs à l'installation, à l'extension et au maintien en conditions opérationnelles d'un système de vidéoprotection,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter ces financements et à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Maurice GAILLARD.



Certifié exécutoire par M. le Maire, compte tenu de  
La réception en Préfecture le : 28/02/24  
L'affichage/publication du : 29/02/24

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique

ACTES : contrôle de légalité

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE BOUILLARGUES (30)  
Utilisateur : LECOINTE Véronique

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2413DELBIS
Objet :	Vidéoprotection : demande de subventions
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-02-28 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	030-213000474-20240228-2413DELBIS-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Notifiée à mairie.bouillargues@wanadoo.fr

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 030-213000474-20240228-2413DELBIS-DE-1-1_0.xml	text/xml	862 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 2413DEL.pdf Nom métier : 99_DE-030-213000474-20240228-2413DELBIS-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	181 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 février 2024 à 17h09min03s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 février 2024 à 17h09min04s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 février 2024 à 17h18min39s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 février 2024 à 17h18min48s	Reçu par le MI le 2024-02-28